

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1: Quelques notions préalables	9
Chapitre 2: Entretien, construction, réfection des voiries communales	13
■ Section 1: Les voiries communales dont l'assiette appartient à la commune	13
§1 ^{er} : La charge de l'entretien, de la construction et de la réfection	13
§2: Les responsabilités de la commune eu égard à cette charge	13
a) Sur la base de l'article 6.5 du Code civil	14
b) Sur la base de l'article 6.16 du Code civil	14
c) Sur la base de l'article 135, §2 de la NLC	15
§3: Le transfert de cette charge aux riverains	18
a) Le règlement provincial (pour les anciennes voiries vicinales)	19
b) Le Règlement Général de Police	19
c) Les conventions	28
d) Les conditions et les charges d'urbanisme	28
e) Les taxes et redevances	33
§4: Les sanctions	36
■ Section 2: Les voiries communales dont l'assiette* appartient à un propriétaire privé (les servitudes publiques de passage)	38
§1 ^{er} : La charge de l'entretien, de la construction et de la réfection	38
§2: Les responsabilités eu égard à cette charge	39
§3: Le transfert de cette charge aux propriétaires de la voirie	40
■ Section 3: Les chemins forestiers	41
■ Section 4: Les abords de gare	42
■ Section 5: Les ponts	44
§1 ^{er} : Le pont relève-t-il de la voirie ?	44
§2: A qui appartient le pont ?	45
§3: A qui incombe la charge de l'entretien ou de la réfection du pont ?	45

Chapitre 3 : Entretien, construction, réfection des voiries régionales	47
■ Section 1 : La charge de l'entretien, de la construction et de la réfection	47
■ Section 2 : Les responsabilités eu égard à cette charge	48
■ Section 3 : L'entretien des voiries régionales par la commune : la question du remboursement des débours	48
§1 ^{er} : Les principes	48
§2 : Application à des cas particuliers	50
f) Le curage des avaloirs	50
g) Le déneigement	51
h) Les trottoirs	52
§3 : Les pistes d'amélioration du système	52
Conclusion	55
Glossaire	57